

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 Octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, 23 Octobre, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 15 Octobre 2025, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, dans la salle des fêtes de Saint-Etienne d'Albagnan.

Étaient présents : André ARROUCHE ; Olivier AZEMA ; Jean-Pierre BARTHES ; Anne CABRIE ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Ghislaine COUSTAL ; Roland COUTOU ; Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Delphine GAZEL ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Franck LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Benoit MARS AUX ; Marie MAYNADIER ; Sylvie MIQUEL ; Vincent NAUDIN ; Pascale PEYTA VI ; Franck POUJOL RICARD ; Thérèse SALAVIN ; Jean-Marc SALEINE ; Thierry SALLES BLAYAC ; Alain TAILHAN ; Didier VORDY

Ayant donné pouvoir : Jean ARACS à Bernard FONTES ; Jean-Yves DUFAUD à Béatrice FALCOU ; Michel LIGNON à Jean-Marc SALEINE ; Alain MOULY à Patrick CABROL ; Bruno ORTIZ à Luc LOUIS ; Françoise PEREZ à Magali GUIRAUD

Étaient absents : Robert AZAIS ; Michel CARQUET ; Marie-Françoise FRANC ROUANET ; Bruno GIRONA ; Laurie GOMEZ ; Luc GUIRAUD ; Jean-Jacques MAILHAC ; Pierre André PEDESSEAU ; Jacques PLANES ; Catherine SONZOGNI ; Jacques SOULIGNAC ; Dominique VIDAL

A été élu secrétaire de séance : Sylvie MIQUEL



**DU MINERVOIS
AU CAROUX**

HAUT-LANGUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	31
Pouvoirs :	6
Voix délibératives :	37

Délibération n° : 2025.10.23/136

Objet : Convention de mise à disposition d'un local de rangement de matériel – Local 12 Rue Vialbrune à Saint-Pons de Thomières

VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervoïs au Caroux et notamment ses compétences en matière de Culture ;

VU la délibération n° 2025.04.28/074 approuvant la convention de mise à disposition de matériels scéniques par le Conseil Départemental de l'Hérault ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de stocker le matériel mis à disposition par le Département de l'Hérault ;

CONSIDERANT que la commune de Saint-Pons de Thomières dispose d'un local au sein de l'immeuble 12 Rue Vialbrune à Saint-Pons de Thomières ;

CONSIDERANT que la commune propose la mise à disposition de ce local en contrepartie d'un loyer mensuel de 300,00€ par mois charges comprises à compter du 1^{er} Décembre 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à la **MAJORITE** (36 POUR – 1 CONTRE)

- **Valide** la convention de mise à disposition d'un local par la commune de Saint-Pons de Thomières pour le stockage de matériel scénique pour un montant de 300,00€ / mois charges comprises telle qu'annexée ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention ;
- **Mandate** Monsieur le Président ou son représentant pour régler toutes les démarches administratives et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Sylvie MIQUEL



Le Président
Patrick CABROL